Ref. formation 202205135015

Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP)

Financement

Sanitaire et social subventionné

Organisme responsable et contact

CHU BORDEAUX

05.57.82.06.88
ifap.pellegrin@chu-bordeaux.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Elève sous statut scolaire

Sélection :

Dossier
Information collective

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Etre âgé de 17 ans minimum

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Acquérir les connaissances et compétences nécessaires afin d'exercer le métier d'auxiliaire de puériculture En tant que professionnel(le) de santé, l'auxiliaire de puériculture est autorisé(e) à dispenser des activités d'éveil et d'éducation et réaliser des soins d'hygiène et de confort pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier et des actes spécifiques définis prioritairement pour l'infirmière puéricultrice, en collaboration et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Contenu et modalités d'organisation

Durée du parcours complet : 1540h (1 an) La formation comprend des enseignements théoriques et pratiques organisés en institut ou à distance (770h, 22 semaines) et une formation réalisée en milieu professionnel (770h, 22 semaines). Des passerelles existent pour les détenteurs des diplômes et titres suivants : Bac Pro ASSP, Bac Pro SAPAT, CAP AEPE, AP, ARM, AES, Ambulancier, ADVF, ASMS Référentiel de compétences: Bloc 1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de la vie quotidienne et de la vie sociale 1 - Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires 1bis - Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe 2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration 3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins 4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant 5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants 6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage 7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention 8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés 9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux

…

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** **Type de parcours** ***Non renseigné***

Validation(s) Visée(s)

Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture - *Niveau 4 : Baccalauréat (Niveau 4 européen)*

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00302575	du 31/08/2022 au 28/07/2023	Bordeaux (33)	CHU BORDEAUX		Non éligible	FPC
00369518	du 28/08/2023 au 23/07/2024	Bordeaux (33)	CHU BORDEAUX		Non éligible	FPC
00451088	du 02/09/2024 au 29/07/2025	Bordeaux (33)	CHU BORDEAUX		Non éligible	FPC
00589220	du 27/08/2025 au 21/07/2026	Bordeaux (33)	CHU BORDEAUX		Non éligible	FPC